



Collectif des Garrigues 



La chasse sur le territoire du collectif des garrigues

Valorisation de la biodiversité



Etude réalisée par sept étudiants du Master IEGB

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	MATERIEL ET METHODES	4
2.1	ORGANISATION INTERNE	4
2.2	METHODOLOGIE D'ENQUETE	4
2.2.1	QUESTIONNAIRE EN LIGNE	4
2.2.2	ENTRETIENS	4
2.3	ACTEURS RENCONTRES	5
3	RESULTATS	6
3.1	LES FICHES ENTREPRENEURIALES	6
3.1.1	LES ASSOCIATIONS DE CHASSE	6
3.1.2	L'ELEVAGE	10
3.1.3	LA CHASSE PRIVEE	13
3.2	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE	15
3.3	ANALYSE DE L'ACTIVITE AU REGARD DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	16
4	DISCUSSION	16
5	CONCLUSION	17

1 Introduction

Dans le présent rapport, la garrigue est définie à la fois comme une zone géographique, un paysage mais aussi comme un habitat particulier. C'est un vaste espace collinéen qui couvre environ 340 000 hectares situé entre les Cévennes et les plaines littorales languedociennes.



Figure 1 : territoire des garrigues (Collectif des garrigues 2014)

La garrigue est un milieu très spécifique, typique des régions méditerranéennes. Elle est façonnée par l'Homme depuis plusieurs siècles. La biodiversité actuelle est donc liée à l'activité humaine. Le territoire a subi de grandes mutations au cours des dernières décennies, tant au niveau démographique, économique et social, qu'au niveau paysager et écologique. Des enjeux nouveaux apparaissent aujourd'hui : maintien de la biodiversité (lié à la fermeture des milieux), risques d'incendie, organisation de l'urbanisation, gestion de la ressource en eau. Ce milieu présente de forts intérêts économiques et culturels. Parmi ces intérêts, la chasse a une importance particulière sur le territoire. Cette activité conjugue à la fois des intérêts en termes de valorisation écologique, économique et culturelle du milieu. Nous allons approfondir les relations entre la pratique de l'activité chasse et la conservation des espèces et des milieux.

2 Matériel et méthodes

2.1 Organisation interne

Dans un objectif de diversification des approches et d'optimisation du temps de travail, nous avons décidé de scinder notre groupe en trois sous-groupes de travail. Les sous-groupes ont donc été composés en fonction des sujets traités de la manière suivante:

- Associations et fédérations de chasse
- Chasse sur le domaine privé
- Élevage de gibier

Chaque sous-groupe a ainsi pu mener des recherches plus approfondies et a disposé d'un peu plus de temps pour rencontrer des acteurs en lien avec sa thématique d'affectation. Ces sous-groupes nous ont donc permis de travailler de façon plus efficace et à des vitesses différentes. Des synthèses par mail et/ou des réunions étaient effectuées à intervalle de temps régulier pour se tenir mutuellement informés de l'état d'avancement du travail de chacun des sous-groupes.

2.2 Méthodologie d'enquête

Les enquêtes ont été menées à la fois de façon « indirecte et impersonnelle » (questionnaire par mail) et de façon « directe et personnelle » (entretien individuel ou téléphonique) selon les disponibilités de chacun des acteurs. Plusieurs questionnaires types ont été élaborés afin de standardiser au maximum les informations recueillies auprès de chacun des acteurs enquêtés.

2.2.1 Questionnaire en ligne

Un questionnaire de type formulaire PDF ([Annexe 1](#)) a été envoyé par mail à un panel d'acteurs en lien avec le domaine d'activité de la chasse. Pour ce faire, une adresse mail (questionnairechasse@gmail.com) a été créée. Ce questionnaire avait pour but de faire un bilan des pratiques et des opinions d'un maximum de personnes afin de construire une analyse la plus objective possible. Il nous a également permis de mettre en évidence certaines notions à approfondir lors des entretiens individuels.

2.2.2 Entretiens

Pour compléter les réponses aux questionnaires en ligne, des entretiens téléphoniques et en face à face ont été réalisés avec les acteurs de chacun des sous-groupes. Nous avons essayé de privilégier autant que possible les entretiens en face à face afin de pouvoir construire un dialogue réellement constructif et bénéfique aux deux protagonistes. En effet, il nous paraissait plus pertinent de rencontrer les personnes sur leurs lieux de chasse, de travail voire même directement chez elle. Toutefois, les différentes contraintes de disponibilité de chacun des membres du groupe ainsi que celles des personnes interrogées ont restreint ce type d'enquête. Nous les avons donc complétées par quelques entretiens téléphoniques, plus facilement réalisables et mobilisant des plages de disponibilité plus courtes.

2.3 Acteurs rencontrés

Dans un souci d'objectivité, nous avons décidé de rencontrer un panel d'acteurs varié à la fois au niveau de leur domaine d'activités et de leur localisation sur le territoire (Tableau 1 et Figure 2).

Tableau 1 : liste des acteurs enquêtés dans le cadre de l'étude

Structure	Type	Interlocuteur	Département	Type d'entretien et date
Association intercommunale de chasse de Montpeyroux-Arboras-Lagamas	Public	Michel RAYNAL (président)	Hérault	Rencontre du président le 04/11/14
Association de chasse de Montferrier-Saint Clément	Public	Jean-Pierre AGUILAR	Hérault	Enquête en ligne le 18/11/14
Fédération Départementale des Chasseurs	Public	Tanguy LEBRUN (technicien)	Hérault	Rencontre de la fédération le 18/11/14
Chasse privée à Saint-Bauzille-de-Montmel	Privée	Daniel MARTELLE (gestionnaire)	Hérault	Entretien téléphonique le 23/12/14
Élevage privée	Élevage de gibier	Rémy CHALIER	Gard	Visite sur l'élevage le 09/12/14
CEYRAC élevage	Élevage de gibier	Laura BAZIN (technicienne en charge de l'élevage)	Gard	Visite sur l'élevage le 10/12/14



Figure 2 : Localisation des acteurs rencontrés sur le territoire des garrigues

3 Résultats

3.1 Les fiches entrepreneuriales

3.1.1 Les associations de chasse

3.1.1.1 Description de l'activité

Les associations de chasse sont des associations de loi 1901. Certaines sont des associations communales, voire intercommunales, ce qui leur donne le droit de chasser sur des territoires appartenant à la commune.

3.1.1.2 Zone de garrigue concernée

La superficie de garrigue nécessaire dépend de plusieurs facteurs et de l'objectif final du territoire de chasse. Il existe alors plusieurs possibilités :

Les chasseurs peuvent faire le choix d'une **gestion naturelle sans lâchers**. De ce fait, le prélèvement de gibiers ne doit s'effectuer que sur une part du recrutement annuel. Dans ce cas, du fait d'un nombre de proies chassables très limité, le nombre de chasseurs est lui aussi limité. Ce constat a notamment été fait par Tanguy Lebrun, technicien à la FDC34, qui a montré que plusieurs communes qui ont été restrictives au niveau du nombre de proies chassables, ont vu leur effectif de chasseurs se diviser par deux très rapidement. Il existe alors un risque important de perte du nombre de chasseurs adhérents avec ce mode de gestion. Cependant, cet effet peut être atténué si les territoires sont de grandes surfaces. Aucun investissement financier et humain n'est nécessaire pour ce mode de gestion, ce qui présente un net avantage.

Il est possible d'accompagner cette **gestion naturelle sans lâchers en réalisant des aménagements cynégétiques** (mares, cultures faunistiques, agrainoirs, garennes à lapins). Ces aménagements nécessitent alors des moyens humains et financiers et leur efficacité est difficile à évaluer sur le court terme. En effet, il est difficile de savoir combien d'individus sont « produits » par une mare ou une garenne. En revanche, il est avéré que ces aménagements augmentent la capacité d'accueil du territoire sur le long terme (> 20 ans). Cette solution permet donc d'augmenter le nombre de chasseurs ou de diminuer la surface de chasse.

Une autre solution consiste à réaliser des **lâchers de repeuplement et/ou de tir**. Cette solution est à envisager dans le cas où la pression de chasse est trop importante et que le gibier naturel ne suffit pas à remplir les gibecières des chasseurs. Elle permet de maintenir un effectif de chasseur élevé sur de faibles superficies. Cependant, elle nécessite des moyens financiers élevés. On ne parlera plus de gestion des populations de gibier mais de gestion des chasseurs.

Selon ces trois méthodes de gestion des territoires, un panel de mesures de gestion est possible. Par exemple, le temps de chasse (sur l'année, par semaine ou par jour) et l'effectif prélevé peuvent être réduits. Certaines associations effectuent des suivis (inventaires par Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) ou Inventaire Kilométrique d'Abondance (IKA)) pour estimer la capacité d'accueil et l'évolution des populations, permettant chaque année d'ajuster les prélèvements suivant le succès reproducteur.

La superficie nécessaire pour chasser dépend également de la catégorie de gibier recherché. En effet, la chasse au grand gibier en battue nécessite de grandes surfaces (>1000 ha) tandis que la chasse au petit gibier sédentaire nécessite de moins grandes surfaces. Enfin, la chasse au gibier migrateur (turdidés, colombidés) peut se faire au poste sur de très faibles superficies. Cependant, leur gestion est impossible à l'échelle d'un territoire. La chasse à la bécasse, quant à elle, nécessite de grandes superficies dues à leurs faibles effectifs.

Le type de garrigue dépend de chaque territoire communal de chasse. En effet, la garrigue est un paysage anthropique évolutif. On retrouve plusieurs stades de garrigue suivant les activités humaines présentes et passées. Les zones pâturées seront majoritairement composées de pelouses à graminées.

L'abandon du pastoralisme entraîne bien souvent la fermeture des milieux. Les stades évolutifs passent par la garrigue basse (lande à romarin, lavandes) pour évoluer vers la pinède et terminer en forêt de chêne vert. Cependant, ces forêts sont généralement pauvres et peu productives. A cette évolution naturelle s'ajoute le facteur « feu » qui rajeunit et appauvrit les sols. Certaines espèces sont néanmoins favorisées comme le chêne kermès. Cela nécessite donc une ouverture du milieu si l'on veut favoriser le petit gibier sédentaire (perdrix rouge, lapin, lièvre).

3.1.1.3 Réglementation

L'organisation de la chasse en France est régie par le code de l'environnement :

- Articles L. 421-1 à L. 421-19 pour la partie législative ;
- Articles R. 421-1 à R. 421-54 pour la partie réglementaire.

Au niveau national :

Le ministère chargé de l'Ecologie :

- ▶ élabore les textes, veille à leur application (pour l'essentiel, assurée par les préfets de département et par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage), gère le contentieux ;
- ▶ participe à l'élaboration et assure l'application des textes communautaires ;
- ▶ contrôle et oriente les missions d'étude et de recherche relatives à l'amélioration des techniques de gestion des territoires cynégétiques, généralement confiées à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
- ▶ assure les liaisons nécessaires avec les services déconcentrés de l'Etat, les différents partenaires nationaux concernés par la protection de la nature et la chasse ;
- ▶ assure le secrétariat du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, la tutelle de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage – conjointement avec le ministère chargé de l'Agriculture - et le contrôle de la Fédération nationale des chasseurs.

La **Fédération nationale des chasseurs**, coordonne et représente auprès des pouvoirs publics nationaux les fédérations départementales, interdépartementales et régionales des chasseurs. Elle est soumise au contrôle du ministre chargé de la chasse. Elle fixe le montant minimum de la cotisation que chaque chasseur doit verser à la fédération départementale à laquelle il adhère. Elle gère un fonds de péréquation entre les fédérations en fonction de leurs ressources et de leurs charges. Ce fonds concerne également la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibier.

3.1.1.4 Structure

La chasse est organisée en associations de chasse communales (ACC) ou associations communales de chasse agréée (ACCA).

3.1.1.5 Moyens

	Création	Fonctionnement
Financier	Afin de créer une association communale de chasse, peu de moyens financiers sont nécessaires. En effet, il suffit de recueillir les droits de chasse des propriétaires fonciers. Cependant, certains sont payants	Les moyens financiers dépendent du mode de gestion entrepris. En effet, les lâchers coûtent cher tandis qu'une gestion naturelle n'entraîne aucune dépense.
Humain	Deux personnes sont requises au minimum	Les moyens humains dépendent du mode de gestion mise en place. Un besoin de main d'œuvre est nécessaire pour la réalisation des aménagements. (4 personnes environ durant une matinée pour réaliser une garenne ou une mare)
Matériel	La création d'une association ne nécessite aucun matériel. La tenue à jour de la comptabilité et de la réalisation d'un rapport d'activités est nécessaire au préfet.	Le besoin en matériel dépend de la dynamique de l'association de chasse. En effet, un besoin en matériel est nécessaire pour l'aménagement du territoire.

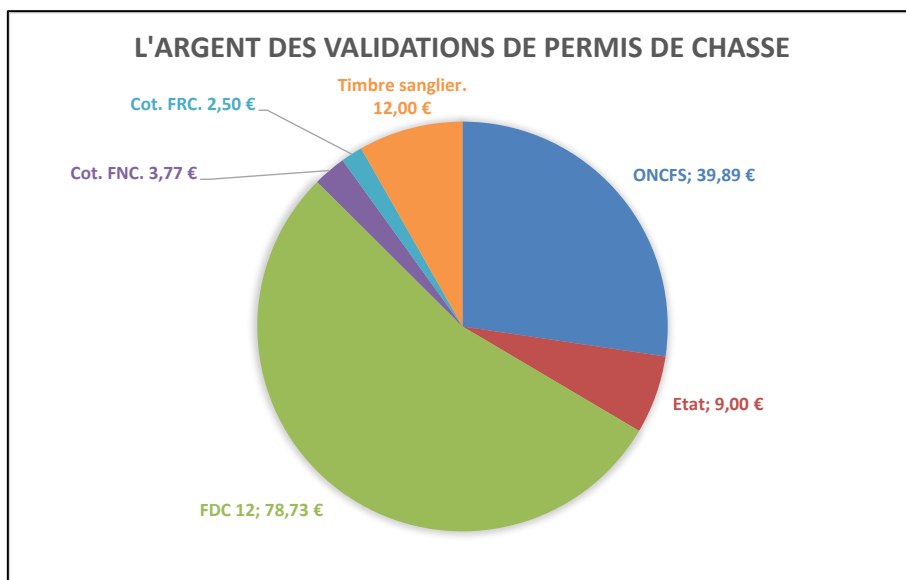


Figure 3: Où va l'argent des permis de chasse? Exemple sur la Fédération de Chasse de l'Aveyron (Source: FDC12)

Acronymes :

- FRC : Fédération Régionale de Chasse
- FDC : Fédération Départementale de Chasse
- FNC : Fédération Nationale de Chasse
- ONCFS : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Cot. : Cotisation

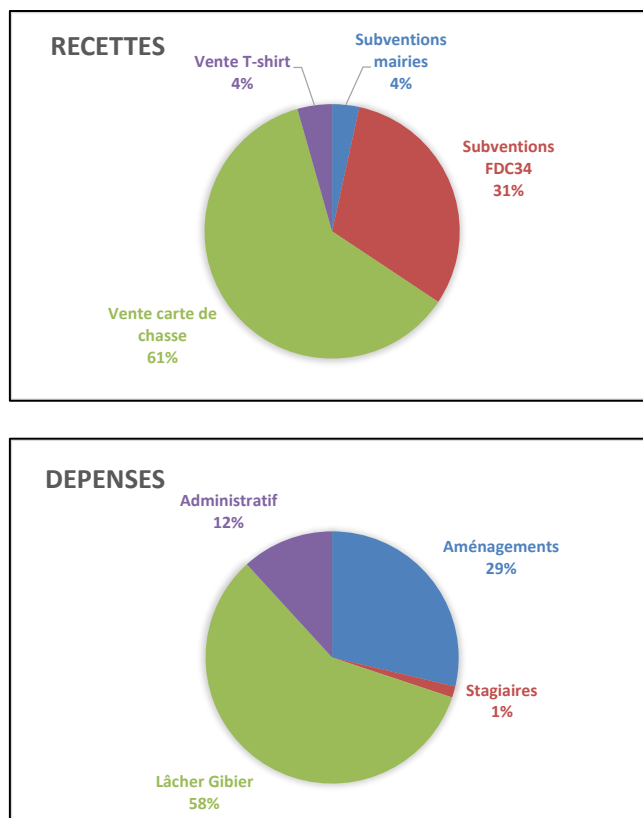


Figure 4: Répartition des recettes et dépenses de l'AIC de Montpeyroux-Arboras-Lagamas (Saison 2014)

3.1.1.6 Modèle économique

Marchés / client

Le marché disponible dépend du mode de gestion envisagé.

Concurrence

On constate depuis ces dernières années une diminution du nombre de chasseurs. De plus, un vieillissement de la population est perceptible. Cela entraîne un changement dans les pratiques. En effet, les seniors changent leur mode de chasse au petit gibier par la chasse au grand gibier au poste, pour limiter une activité physique inadaptée à leur âge. Toutefois, les populations de sangliers sont en nette augmentation du fait de la fermeture des milieux. Il est donc nécessaire d'augmenter la pression de chasse sur cette espèce afin de limiter les dégâts sur les parcelles agricoles ainsi que les accidents de la route. Enfin, ce changement de pratique permet de diminuer la pression de chasse sur les populations de petit gibier (perdrix rouge, lapin, lièvre) qui ont tendance à diminuer.

3.1.1.7 Productivité / performance

Rentabilité

L'objectif d'une association n'est pas de faire des bénéfices. L'ensemble des bénéfices est donc réinvesti sur le territoire et la gestion de la chasse.

3.1.1.8 Perspectives de développement (~ 3 ans)

Deux modes de gestion sont possibles :

- L'AIC : Association Intercommunale de Chasse
- GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

3.1.2 L'élevage

3.1.2.1 Description de l'activité

L'élevage est une activité développée afin de fournir du gibier de tir ou de repeuplement aux chasseurs. Dans le premier cas, elle répond à une demande en gibier à des fins de loisir. Dans le second, il s'agit de renforcer des populations de gibier en déclin. Nous sommes allés à la rencontre de deux élevages sur le territoire des garrigues.

L'élevage de Monsieur Chalier à Quissac est un élevage de perdrix rouges (souche Antagena) et de faisans croisés communs x chinois (pour le tir). La production est de 5000 individus par espèce et par an.

L'élevage de Ceyrac (Conqueyrac) est un élevage de perdrix rouges (souche Royale) élevées sans imprégnation de l'Homme, en inculquant la peur de la prédation et de l'Homme, et l'endurance en milieux naturels. Ces perdrix sont destinées principalement au repeuplement (75%). Des faisans communs (pour le repeuplement) et des faisans croisés communs x américains (pour le tir) sont également élevés. La production est majoritairement constituée de perdrix rouges (6 000 en 2013, 10 000 en 2014, 20 000 prévus en 2015).

3.1.2.2 Zone de garrigue concernée

La superficie nécessaire est d'environ 2ha. Il s'agit de cette superficie pour l'élevage Chalier et d'une superficie de 2.5ha pour l'élevage Ceyrac. La superficie minimale pour ce type d'élevage semble d'1,5 ha, tandis que l'idéal apparaît autour de 2,5 ha.

Le type de garrigue dominant à l'échelle du paysage est une garrigue basse à dominance de chêne kermès (*Quercus coccifera*). Plus spécifiquement, la garrigue des élevages répond au code 32.41 du code CORINE : garrigues à chêne kermès.

3.1.2.3 Réglementation

La création et le fonctionnement d'un élevage nécessitent l'obtention d'un certificat de capacité et d'un agrément. Un numéro de producteur est ensuite attribué à la structure. Un permis de transport doit être délivré pour les relâchers par la DDTM. Ce permis n'est jamais délivré du fait de la complexité administrative de la procédure. Les transports sont acceptés par la DDTM sans délivrance de permis.

La zone est classée agricole (A) sur le document d'urbanisme.

3.1.2.4 Structure

Forme juridique : l'élevage de Ceyrac est une SARL (Société Anonyme à Responsabilité Limitée). Ce statut permettra un bon développement économique futur, par exemple l'emploi de plusieurs salariés, tout en présentant un nombre de risques juridiques faible en cas de faillite)

Il s'agit d'une micro-entreprise pour l'élevage Chalier (entreprise de type agricole transmise de père en fils, un seul salarié).

3.1.2.5 Moyens

Tableau 2 : moyens humains, techniques et financiers de l'élevage de Ceyrac

Ceyrac	Création	Fonctionnement
Financier	Fonds propres de Mr Ruas	Fonds propres
Humain	Plusieurs maçons pour le bâtiment, ouvriers agricoles pour les volières	1 technicienne salariée
Matériel	1 bâtiment avec 14 poussinières, 4 volières de faisan, 5 volières de perdrix, 20 volières de reproduction (100m ²)	1 bâtiment avec 14 poussinières, 4 volières de faisan, 5 volières de perdrix, 20 volières de reproduction (100m ²)

Tableau 3 : moyens humains, techniques et financiers de l'élevage Chalier

Chalier	Création	Fonctionnement
Financier	Fonds propres	Réinvestissement des bénéfiques.
Humain	1 personne	1 personne
Matériel	15 volières créées par Gérard Chalier (fondateur de l'élevage), 7 poussinières réparties en autant de petits bâtiments (également créés de façon autonome).	15 volières, 7 poussinières réparties en autant de petits bâtiments.

3.1.2.6 Modèle économique

Marchés / client

Les clients de l'élevage Chalier de Quissac sont les ACCA locales et les chasses privées du Gard, qui achètent tous les ans du gibier de tir (90%) et du gibier de repeuplement (10%). Le fonctionnement est sans publicité; clients fidèles depuis des années (connaissance de l'éleveur, avantage de la proximité).

La clientèle de l'élevage de Ceyrac est constituée d'ACCA recherchant des perdrix rouges au comportement sauvage et principalement pour le repeuplement (75%). Ce marché est bien plus large, au sens géographique, que pour l'élevage de Quissac. La structure vend des perdrix dans l'Hérault, le Gard, la Lozère, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, l'Aveyron et la Haute-Loire. L'élevage diffuse une publicité importante, notamment dans les revues de chasse locales.

Concurrence

Il existe une réelle concurrence entre les différents éleveurs, notamment en fonction des souches de perdrix. L'élevage de Ceyrac exploite davantage un marché de niche, il touche les ACCA voulant investir dans le repeuplement et/ou voulant des perdrix au comportement très sauvage.

3.1.2.7 Productivité / performance

Rentabilité

L'élevage de Quissac fonctionne depuis 23 ans et est rentable. L'actif est immobilisé et le matériel amorti. Il n'y a plus d'investissement en cours.

L'amortissement des bâtiments de l'élevage de Ceyrac est en cours (fort investissement). Rentabilité globale pour La vente de perdrix est globalement rentable, tandis que les faisans sont produits à perte. Le bilan charges/recettes est positif et permet un retour progressif sur

investissement. La rentabilité est un objectif pour la viabilité de l'élevage mais l'élevage n'a pas été créé par le dirigeant spécifiquement comme activité économique. Le dirigeant est un millionnaire à la retraite, passionné par les perdrix, qui a constitué l'élevage par passion, à partir de fonds propres. Quoi qu'il en soit, la multiplication des clients et le doublage du nombre de perdrix produites chaque année sur les 3 premières années de l'élevage, laissent augurer un bon développement économique futur de la structure.

Subventions /aides

Les deux structures ne reçoivent pas de subventions. Toutefois des subventions demeurent possibles pour les exploitants agricoles (subventions pour les jeunes exploitants, subventions agricoles pour les opérations d'investissement sur de grands élevages, subventions possibles auprès de la Fédération Départementale de Chasse pour le développement des structures, les opérations de repeuplement etc.).

3.1.2.8 Perspectives de développement (~ 3 ans)

L'élevage de Quissac n'a pas d'investissements prévus et poursuit l'objectif de pérenniser la production et la vente annuelles. Il fonctionne sans investissement sur la stagnation et la stabilité du marché.

L'élevage de Ceyrac va pour sa part faire augmenter la production de perdrix (passage de 5 volières d'adultes en 2014 à 12 en 2015) et accroître les fonds destinés à des activités de recherche expérimentale et appliquée sur les perdrix. La production de faisans, bien qu'à perte, n'est pas remise en question.

3.1.3 La chasse privée

3.1.3.1 Description de l'activité

Les chasses privées sont régies par des propriétaires qui entretiennent, chassent et louent leurs terrains pour des actions de chasse. Elles peuvent être coordonnées par une association de chasse non communale.

3.1.3.2 Zone de garrigue concernée

La superficie nécessaire est de 120 ha de terrain et de 150 ha de surface chassable. La taille minimale est de 20ha, cependant elle dépend des espèces chassées. La taille idéale est de 200ha.

Le type de garrigue dominant est une garrigue à chêne vert, avec du genévrier cade, du thym, du romarin, et au printemps des iris nains. Il reste quelques pins d'Alep mais peu car des incendies récents ont endommagé la végétation arborescente. Plus spécifiquement, cela correspond au code 32.4 de la typologie Corine Biotope : garrigues calcicoles de l'ouest méso-méditerranéen : formations arbustives, souvent basses, sur sols principalement calcaires de l'étage méso-méditerranéen de la péninsule ibérique, de la France, de l'Italie et des grandes îles ouest-méditerranéennes. Sont comprises ici qu'elles pénètrent souvent dans les niveaux thermo- ou supraméditerranéens. Les subdivisions proposées sont basées sur les dominants les plus significatifs physionomiquement ; les codominances peuvent être précisées par l'utilisation de multiples codes.

3.1.3.3 Réglementation

Il existe une réglementation spécifique concernant ce domaine de chasse privée. La réglementation concernant les jours de chasse est la même que celle effectuée sur le domaine public à l'échelle départementale :

- Ouverture de la chasse retardée du 5 octobre au 28 février inclus du fait des vignes proches du terrain.
- 4 jours de chasse par semaine et 3 jours par chasseur (lundi, jeudi, samedi et dimanche)
- les membres de la chasse privée ont pour but d'organiser sur leur territoire : (1) l'exercice rationnel de la chasse pour ses membres, (2) la protection du gibier, (3) la destruction des animaux nuisibles.
- les 14 actionnaires de la chasse privée sont porteurs de droit de chasse sur le terrain.

Le zonage du document d'urbanisme correspond aux zones N et A du PLU.

3.1.3.4 Structure

Cette chasse privée est une association, dirigée par un bureau de 4 membres (2 présidents, 1 trésorier, 1 secrétaire). Il y a 14 personnes qui sont actionnaires sur un terrain loué et qui détiennent le droit de chasse.

3.1.3.5 Moyens

Tableau 4 : moyens humains, techniques et financiers de la chasse privée de Saint-Bauzille-de-Montmel

Ceyrac	Fonctionnement
Financier	Fonds propres des actionnaires
Humain	1 gestionnaire et 14 actionnaires
Matériel	Terrain de 150ha, matériel d'entretien (tracteur, broyeur,...)

3.1.3.6 Modèle économique

Les 14 actionnaires versent une somme qui permet de payer la location des terres, les lâchers de gibier de repeuplement, de tirs, les dépenses d'entretien du local, du territoire (débardage, piégeage, ensemencement de champs de blé et semence faunistique, amélioration des accès, réalisation de 8 mares, réalisation et entretien de 3 volières, assurance du groupement des chasseurs, dépenses de fonctionnement...).

Les dépenses sont équilibrées par le versement des cotisations des actionnaires.

3.1.3.7 Productivité / performance



Figure 5 : représentation schématique du fonctionnement de la chasse privée de Saint-Bauzille-de-Montmel

3.1.3.8 Subventions / aides

La chasse privée ne reçoit aucune subvention ou aide financière de la fédération des chasseurs.

3.1.3.9 Perspectives de développement (~ 3 ans)

Ils souhaitent continuer à louer le territoire pour pouvoir pratiquer leur activité de chasse et de gestion.

3.2 Impacts environnementaux de l'activité

Tableau 5 : liste des impacts des différents domaines d'activités enquêtés sur l'environnement

Activité	Points positifs	Points négatifs	Mesures
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - Possible renforcement de populations de perdrix, en fort déclin - Etude de certains éleveurs et de structures associées aux producteurs, sur les causes de déclin de la perdrix. - Maintien de milieux ouverts consécutifs à l'entretien de l'activité de chasse et aux études menées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution génétique par des perdrix hybrides → décroissance de l'espèce suite à une inadaptation et à une reproduction moindre, raréfaction de la souche sauvage. - Lâcher d'animaux exotiques (faisans hybrides) pouvant s'approprier les ressources d'oiseaux indigènes. - Augmentation importante, de façon localisée de la pression de chasse du fait des lâchers (augmentation du dérangement et des autres prélèvements). 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les souches favorables et sauvages - Limiter les relâcher d'animaux exotiques - Mettre en place une limitation des relâchers ou mieux les encadrer - Mieux encadrer les élevages
Association de chasse	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture/Entretien des milieux : lutte contre incendies, favorise les espèces de milieux ouverts - Régulation des populations d'espèces surabondantes (sanglier) - Ensemble de bénévoles/employés actifs dans les territoires ruraux : gestion des espaces, animation... - Evite l'achat de viande exportée - Fait vivre l'économie rurale - Acteurs supplémentaires voulant préserver les milieux naturels et les paysages 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression de chasse importante sur des espèces dont les populations sont en régression - Pollution par les cartouches possibles - Relâcher de souches d'espèces qui favorisent la propagation de maladies (Lapin : myxomatose), pollution génétique - Conflit avec les promeneurs, randonneurs - Conflit avec les viticulteurs (pollution de l'agriculture, date d'ouverture) - Conflit entre chasseurs qui ne respectent pas les réglementations 	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler les espèces à chasser afin de limiter la pression de chasse sur les populations en régression - Mettre en place des bacs à cartouches dans les zones de chasse - Encadrer et mieux sensibiliser les chasseurs - Encadrer les relâchers
Chasse privé	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure gestion de l'activité grâce à plus de liberté au sein des terrains privés. - Ouverture/Entretien des milieux : lutte contre incendies, favorise les espèces de milieux ouverts - Régulation des populations. - Permet de regrouper l'activité sur des sites réservés - Evite l'achat de viande exportée - Acteurs supplémentaires voulant préserver les milieux naturels et les paysages 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion possible du site et de la chasse du fait d'un encadrement plus faible et de plus grande liberté au sein de terrains privés (pression de chasse trop importante par exemple). - Dans le cas où les terrains privés sont accessibles aux autres usagers, impossibilité d'utiliser le site durant la période de chasse. - Pollution par les cartouches possibles - Conflit avec les éleveurs de taureaux qui veulent racheter des terrains (chasse privée de Montmel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer les chasses privées - Sensibiliser les chasseurs provenant des activités privées aux problèmes d'hybridation, de maladie, d'espèces exotiques, et de pollution

3.3 Analyse de l'activité au regard des services écosystémiques

CICES pour la cartographie des services écosystémiques et l'évaluation					
Section	Division	Groupe	Classe	Type de classe	Exemples
Alimentation / nutrition	Nutrition	Biomasse	Les animaux sauvages et leur production	Animaux par quantité et type	Poissons d'eau douce (truite, anguille etc.), les poissons marins (de la plie, loup de mer, etc.) et les crustacés (c.-à-crustacés, mollusques), ainsi que les équinodermes ou le miel, cela comprend la pêche commerciale et de subsistance et la chasse pour la nourriture
Régulation et maintien	Maintien des conditions physiques, chimiques et biologiques	Contrôle des espèces nuisibles et de la transmission des maladies	Contrôle des espèces nuisibles	Par réduction des incidences, des risques et le contrôle du territoire	Contrôle des espèces nuisibles, des maladies, incluant les espèces invasives
Culturel	Interactions physiques et intellectuelles avec le biote, les écosystèmes et paysages terrestres / marins [Réglages de l'environnement]	Interactions physiques et expérimentales	utilisation physique des espaces dans différents contextes environnementaux	Par visites / données sur l'utilisation, les plantes, les animaux, type d'écosystème	Marche, randonnée, escalade, la pêche de loisirs et la chasse de loisirs

4 Discussion

Une multitude d'activités valorise la biodiversité des garrigues (pastoralisme, apiculture, cueillette etc.). Parmi elles, l'activité de chasse, bien qu'elle puisse paraître délétère pour les espèces, cherche également à valoriser les espèces et les espaces via différentes méthodes de gestion. L'argent récolté par les permis de chasse est réinvesti en partie dans l'entretien des milieux (notamment de la garrigue) et la recherche sur certaines espèces de gibier. Les associations de chasse ont notamment recours au débroussaillage et au girobroyage pour pérenniser les garrigues. La dynamique d'évolution de populations de gibiers est également étudiée. Une part de l'argent allouée aux fédérations est par ailleurs employée pour indemniser les agriculteurs suite aux dégâts causés par les sangliers. L'activité "chasse" permet également de chercher à limiter les populations de gibiers surabondants.

Au niveau des innovations possibles, la venaison de grand gibier pourrait être valorisée au niveau communal. Une formation pour l'hygiène spécifiquement dédiée au gibier de chasse existe en ce sens au sein de l'Hérault. Sur le territoire, il serait également possible de développer de nouveaux

modes de chasse. Par exemple, la chasse à l'arc dans les zones périurbaines pourrait permettre de réguler les populations de sangliers sans entraîner un dérangement des populations locales.

Enfin, un mode de location à la journée du fusil, chien et territoire pourrait être développé. Cela permettrait d'accueillir de nouveaux chasseurs n'ayant que peu de temps pour pratiquer dans l'année. Un mode de paiement en nature pourrait être imaginé afin d'aider à l'aménagement du territoire.

5 Conclusion

La chasse est une activité ancestrale. Cependant, les mœurs et les outils de chasse sont en perpétuelle évolution rendant sa pratique parfois innovante. Au-delà d'être un loisir, cette pratique peut être un outil de gestion du milieu naturel, engendrant ainsi des impacts sur son environnement. Ces conséquences sont alors dépendantes des choix des modes de gestion, qui sont multiples et divergents. Selon les pratiques choisies, l'activité de chasse peut devenir un outil intéressant pour la conservation de la biodiversité par les moyens financiers et humains importants qu'elle procure. De plus la chasse est en liaison avec l'élevage du gibier dans le cas où des lâchers sont prévus (ce qui est très courant sur le territoire). La chasse contribue alors également à l'économie locale, notamment grâce à la commercialisation de certaines espèces chassables et la location des droits de chasse.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire type	18
Annexe 2 : Questionnaire type élevage	21
Annexe 3 : Questionnaire type association de chasse.....	23

Annexe 1 : Questionnaire type

Questionnaire Chasse en Languedoc-Roussillon

Les questions ne sont pas obligatoires et vos informations personnelles resteront confidentielles.

Vous pouvez répondre directement sur le fichier pdf.

Nous vous remercions pour votre participation.

Identité

Nom

Prénom

Age

Sexe

Homme Femme

Description du territoire utilisé

Quel type de Garrigue est présente sur votre territoire ?
(espèces dominantes)

Quel(s) Gibier(s) est le plus chassé(s) sur votre commune ?

Pourquoi ?

Consommez-vous les produits de votre chasse ? Oui Non

à quelle fréquence chassez-vous ?

La pression de chasse est-elle suffisante ? Sur quelle(s) espèce(s) ?

Avez-vous observé des changements dans les effectifs des espèces ?

Avez-vous observé des changements dans les pratiques de chasse depuis le début de votre activité ?

Effectuez-vous des lâchers de Gibier ? Si Oui, à quelle période, quelle fréquence et quelle quantité ?

Selon vous, quels sont les points positifs de la chasse en Garrigue ?

Les points négatifs ?

Utilisez-vous la Garrigue pour d'autres activités ?

Y'a t-il des conflits d'intérêts sur les territoires où vous chassez ?

Réalisez-vous des aménagements sur le territoire de chasse ?

Quelles sont les innovations possibles pour valoriser la Garrigue par la chasse ?

Êtes-vous propriétaire d'un terrain de chasse privé ?

**Si Oui, répondez aux questions suivantes, si Non, le questionnaire est terminé.
Merci de votre participation et n'oubliez pas d'enregistrer vos réponses.
questionnairechasse@gmail.com**

Adresse du terrain

Propriétaire du terrain depuis

Surface du terrain

Chassez-vous sur ce terrain ? Oui Non

Chassez-vous sur des terrains publics ? Oui Non

Proposez-vous à d'autres chasseurs de chasser chez vous ? Oui Non

Si Oui à la réponse précédente :

Nombre de personnes

Fréquence

Prix

Quota

Renseignements Gibier

Quel(s) Gibier(s) chassez-vous ?

En général

Sur votre terrain

Description du terrain

Espèces présentes sur le terrain

Sans relâcher

Avec relâcher

Abondance

Quantité relâché

Période

Fréquence

Coût

Provenance

Quel type de Garrigue est présente sur votre terrain

Est-ce que votre terrain est clôt

Merci pour votre participation, n'oubliez pas d'enregistrer vos réponses et de nous retourner le fichier pdf à l'adresse mail suivante : questionnairechasse@gmail.com

Annexe 2 : Questionnaire type élevage

3. Questionnaire Elevage**Identité**

Nom, Prénom :

Adresse :

Age :

Sexe :

Propriétaire de terrain chassable ? Surfaces chassable/habitation ?

Affiliation à une association locale

Etes vous chasseur?

Pourquoi avoir fait ce métier d'éleveur?

Elevage

1) Espèces élevées et effectifs ?

2) Génétique?

3) Gibier de repeuplement ou de tir?

4) Raisons de la nécessité de relâcher selon vous?

5) Ventes en moyenne?

6) Coût de revient par unité?

7) Coût de vente par unité?

8) Autoconsommation ?

9) Élevage en cycle partiel ou complet ? Si partiel, d'où proviennent les animaux

10) Origine de l'alimentation utilisée ?

11) Localisation des clients ? Qui sont-ils?

12) Époque(s) des ventes ? Pour quelle(s) espèce(s) ?

13) Évitez-vous les contacts homme-animaux ?

14) Y a-t-il eu une évolution des demandes depuis le début de votre activité ?

Innovations

Quelles sont les innovations possibles pour valoriser la garrigue par l'activité chasse ?

Quelle réglementation spécifique ?

Annexe 3 : Questionnaire type association de chasse

Questionnaire Association /Fédération de chasse/ONCFS

date :
lieu :

Identité

Nom, Prénom :
Adresse :

Age : Sexe :

Profession :

Affiliation à une association locale :

Propriétaire de terrain chassable ? oui non

Surfaces chassable/habitation :

Description du territoire utilisé

Quel type de garrigue est présente sur votre territoire (quelle essence dominante) ?

Quelle surface (minimale, idéale) faut-il pour la pratique de la chasse?

Pratiques et évolutions

Quel gibier est le plus chassé sur votre commune ? Pourquoi?

Consommation des produits de la chasse ?

Quelle fréquence de chasse?

La pression de chasse est-elle suffisante ? Sur quelle(s) espèce(s) ?

Avez-vous observé des changements dans les effectifs d'espèces ?

Questionnaire Association /Fédération de chasse/ONCFS

date :

lieu :

Avez-vous observé des changements de pratiques cynégétiques depuis le début votre activité ?

Effectuez-vous des lâchers de gibier ? Quelle(s) espèces ? Quel(s) effectif(s) et à quelle(s) période(s) ?

Selon vous, quels sont les points positifs de la pratique de la chasse en garrigue ?

Les points négatifs ? (cf. question ci-dessus)

Utilisez-vous la garrigue pour d'autres activités ?

Il y a-t-il des conflits d'intérêts sur les territoires où vous chassez ?

Réalisez-vous des aménagements sur votre territoire de chasse? Lesquels? Combien?

Questionnaire Association /Fédération de chasse/ONCFS

date :

lieu :

D'après-vous, 100 ha de garrigue produit combien d'individus (sanglier, lapin, lièvre, perdreaux)?

D'après-vous l'installation d'une garenne de 25 m² produit combien de lapins?

D'après-vous l'installation d'un égrainoir produit combien de lapins/perdreaux/sanglier?

D'après-vous l'installation d'une culture à gibier de 2500 m² produit combien de lapins/perdreaux/sanglier?

D'après-vous l'installation d'une mare à gibier de 1000 litres produit combien de lapins/perdreaux/sanglier?

Innovations

Quelles sont les innovations possibles pour valoriser la garrigue par l'activité chasse ?

Quelle réglementation spécifique ?